



**PROCES VERBAL
SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur André DALLE le Maire.

Etaient présents : M. André DALLE, M. Olivier FADDA, Mme Claudine HUBERT, M. Olivier MONTREUIL, Éric OBJOIS, Mme Caroline BOUFFARD, Mme Sherly RENÉ, Mme Sabine LAGATHU, Mme Julie OLEJNIK, M. Dominique COMMERE

Absent excusé : M. Aymeric DUPILLE (pouvoir donné à M. Éric OBJOIS),

Secrétaire de Séance : Mme Sherly RENÉ

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André Dalle, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, présents et absents, installés dans leurs fonctions. Ensuite, en tant que doyen d'âge de la nouvelle assemblée, Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, constatant la présence de 10 conseillers et 1 absent excusé, ce qui a permis de vérifier que la condition de quorum était remplie.

Il a alors invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

À l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur André Dalle a été élu à la majorité, obtenant 11 voix. Il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous sa présidence, le conseil municipal a été convié à élire les adjoints.

Après avoir fixé le nombre d'adjoints à deux, le Maire a rappelé que ceux-ci sont désormais élus au scrutin de liste paritaire.

À l'issue du premier tour de scrutin, la liste composée de Monsieur Éric Objois et de Madame Claudine Hubert a été élue à la majorité, avec 9 voix.

Ils ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

Délibération 06/2026 : Création des postes d'adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que :

- le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
- ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;



- ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;
- selon les délibérations antérieures, la commune disposait de 2 adjoints.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire ;
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 07/2026 : Désignation des délégués titulaires du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 portant adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO),

Considérant que Chaque commune adhérente procède à l'élection de deux délégués titulaires en application de l'article 6.1.1 des statuts du SEZEO

Considérant la tenue de l'Assemblée Générale de renouvellement des instances du SEZEO pour la mandature 2026-2032, en date du 08 avril 2026,

Monsieur le Maire présente les candidatures suivantes :

- M. André DALLE

Un seul candidat s'est porté volontaire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal désigne M. André DALLE en qualité de délégué auprès du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 08/2026 : Désignation des délégués titulaires du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33, applicable aux syndicats mixtes selon l'article L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**,



Vu l'article 8 des statuts dans lesquels la commune est conduite à siéger, et indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Désigne** les représentants de la commune siégeant au sein du SMOTHD :

	Titulaire	Suppléant
SMOTHD	M. André DALLE	M. Éric OBJOIS

- **Autorise** le maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **Pour :** **11** **Contre :** **0** **Abstention :** **0**

Délibération 09/2026 : Désignation des délégués du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Automne (SAGEBA)

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués : 1 titulaire et 1 suppléant représentant la commune de Duvy pour siéger au SAGEBA,

Se présentent en qualité de :

Le titulaire : M. Dominique COMMERE

Le suppléant : Mme Sabine LAGATHU

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité, désigne :

Le titulaire : M. Dominique COMMERE

Le suppléant : Mme Sabine LAGATHU

La présente délibération sera transmise au SAGEBA

Vote : **Pour :** **11** **Contre :** **0** **Abstention :** **0**

Délibération 10/2026 : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Duvy pour siéger au SIAEP.

Se présentent en qualité de :

Les titulaires : M. Éric OBJOIS et Mme Sabine LAGATHU



Les suppléants : M. Olivier FADDA et Mme Julie OLEJNIK

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité, désigne :

Le titulaire : M. Éric OBJOIS et Mme Sabine LAGATHU

Le suppléant : M. Olivier FADDA et Mme Julie OLEJNIK

La présente délibération sera transmise au SIAEP

Vote : **Pour :** **11** **Contre :** **0** **Abstention :** **0**

Délibération 11/2026 : Désignation des délégués du Syndicat d'Aménagement du Chemin des Meuniers

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Duvy pour siéger au Syndicat du Chemin des Meuniers.

Se présentent en qualité de :

Les titulaires : M. Éric OBJOIS et M. Dominique COMMERE

Les suppléants : M. Olivier FADDA et Mme Julie OLEJNIK

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité, désigne :

Le titulaire : M. Éric OBJOIS et M. Dominique COMMERE

Le suppléant : M. Olivier FADDA et Mme Julie OLEJNIK

La présente délibération sera transmise au Syndicat du Chemin des Meuniers

Vote : **Pour :** **11** **Contre :** **0** **Abstention :** **0**

Délibération 12/2026 : Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Duvy pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Se présentent en qualité de :

Les titulaires : M. André DALLE et Mme Claudine HUBERT

Les suppléants : M. Dominique COMMERE et Mme Sherly RENÉ

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité, désigne :



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-En-Valois

COMMUNE DE DUVY

Le titulaire : M. André DALLE et Mme Claudine HUBERT

Le suppléant : M. Dominique COMMERE et Mme Sherly RENÉ

La présente délibération sera transmise au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance

Le maire

MAIRIE
DE
DUVY
60800

